

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du vendredi 22 septembre 2020

N° 60/2020

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 17 septembre 2020, se sont réunis le mardi 22 septembre 2020 à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Proposition du délégué communal référent « Défense ». (Délibération)
- 2- Proposition du délégué communal référent « Sécurité routière ». (Délibération)
- 3- Proposition du délégué communal référent « Tempête ». (Délibération)
- 4- Remboursement exceptionnel fait au Maire suite à l'organisation du Festiloir. (Délibération)
- 5- Adhésion à un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – programme 2021/2022 – convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de Communes Sud Sarthe et ses communes membres. (Délibération)
- 6- Informations diverses
 - Situation financière de la commune
 - Travaux en cours
 - Rentrée scolaire
 - Formations des élus
 - Chats abandonnés
 - Communauté de Communes Sud Sarthe
 - Syndicat Mixte Val de Loir

Sur les 11 conseillers en exercice, 7 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Elisabeth Houvrard, Marie Musset, Christiane Mizrahi
Messieurs Jean-Luc Lorient, Cédric Salenne, Olivier Sanson, Mickaël Simon (arrivé à 19h45 et n'ayant pris part à aucune vote)

Absents excusés : M. Jean Didier Dirdin donne pouvoir à Mme Monique Rousseau,
M. Thomas Simier donne pouvoir à M. Jean-Luc Lorient
M. Anthony Chédane

M. Cédric Salenne, est désigné comme secrétaire de séance.

1- Proposition du délégué communal référent « Défense ». (Délibération)

Le Maire informe que la Préfecture de la Sarthe a besoin, en cas de nécessité, d'avoir les coordonnées d'un référent communal « Défense ».

Monsieur Jean-Didier DIRDIN avait fait savoir au Maire qu'il se portait volontaire pour assurer ce rôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix, de désigner Jean-Didier DIRDIN en tant que référent « Défense ».

2- Proposition du délégué communal référent « Sécurité routière ». (Délibération)

Le Maire informe que la Préfecture de la Sarthe a besoin, en cas de nécessité, d'avoir les coordonnées d'un référent communal « Sécurité routière ». Il propose donc de se porter volontaire en tant que délégué communal et informe que M. Arnaud ROUSSEAU, s'est porté volontaire pour l'épauler dans ce rôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour, de désigner Jean-Luc LORIOT, délégué titulaire et décide par 9 voix pour, de désigner Arnaud ROUSSEAU en tant que délégué suppléant.

M. LORIOT Jean-Luc n'a pas souhaité prendre part au vote.

3- Proposition du délégué communal référent « Tempête ». (Délibération)

Le Maire informe que la Préfecture de la Sarthe a besoin, en cas de nécessité, d'avoir les coordonnées d'un référent communal « Tempête ».

Monsieur Jean-Didier DIRDIN avait fait savoir au Maire qu'il se portait volontaire pour assurer ce rôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix pour, de désigner Jean-Didier DIRDIN en tant que référent « Défense ».

4- Remboursement exceptionnel fait au Maire suite à l'organisation du Festiloir. (Délibération)

Le maire étant concerné par la délibération, quitte la salle du conseil

La Maire Adjointe informe que lors de l'organisation de Festiloir, le Maire a dû faire l'avance des frais, personnellement, afin de pouvoir réserver les chambres d'hôtel, en effet l'hôtel Ibis au Mans n'accepte pas le paiement par mandat administratif. Elle précise que la somme total de ce frais s'élève à 266.60 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 7 voix pour, le remboursement de ces frais, à M. Jean-Luc Lorient, Maire.

5- Adhésion à un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – programme 2021/2022 – convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de Communes Sud Sarthe et ses communes membres. (Délibération)

Comme les années passées, la Communauté de Communes Sud Sarthe propose d'adhérer à un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale. Le Maire informe que les années passées, la commune de Château l'Hermitage avait adhéré à ce groupement. Ce groupement sera effectif pour les années 2021 et 2022.

Après en délibéré, le Conseil municipal approuve par 9 voix, l'adhésion à ce groupement de commande.

6- Informations diverses

- Situation financière de la commune

Le Maire informe qu'un comparatif des dépenses/recettes budgétisées et réalisées à ce jour, a été envoyé, au préalable, à tous les conseillers municipaux, afin de faire un point sur le budget communal. Après avoir pris connaissance de ce document, aucune remarque n'est faite par les conseillers municipaux présents.

- Travaux en cours

Le Maire informe qu'afin de faire un point sur les différents travaux en cours, il convient de fixer une réunion avec la commission travaux.

- Rentrée scolaire

Marie Musset élue Vice-Présidente du S.I.V.O.S informe que l'école de Requeil est à la recherche d'une personne, à hauteur de 7 heures par semaine, pour la surveillance de la cour de récréation pendant et après les services de la cantine. Mme Loiseau Maximilienne sera contactée et cette mission lui sera proposée.

- Formations des élus

Après avoir reçu via le centre de gestion le programme des différentes formations proposées aux élus, un seul conseiller est intéressé, il s'agit de Marie Musset, qui se positionne sur la formation « finances ».

- Chats abandonnés

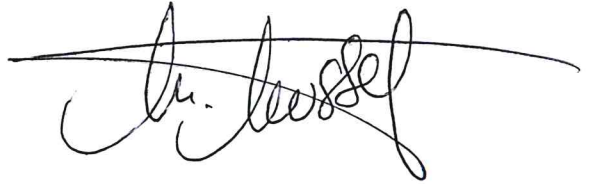
Le Maire informe que la commune a dû prendre en charge des chatons abandonnés, et les confier à une association basée Mulsanne. Le Maire propose donc de voter, lors d'un prochain conseil, une subvention pour cette association.

Les membres présents :

Monique Rousseau



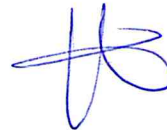
Marie Musset



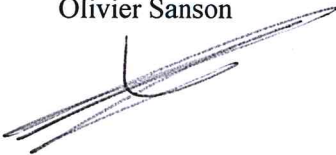
Christiane Mizrahi



Elisabeth Houvrard



Olivier Sanson



Mickaël Simon

- Communauté de Communes Sud Sarthe

Le Maire informe que la Communauté de Communes Sud Sarthe, suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, a évoqué lors d'une précédente réunion, la possibilité d'un dégrèvement au bénéfice de certaines entreprises dont celles du tourisme.

Il indique que la Communauté de Communes Sud Sarthe profite du projet de la Gendarmerie du Lude, pour faire une demande de renégociation de prêts, afin de pouvoir éventuellement diminuer les annuités des différents prêts.

Il explique que la Communauté de Communes Sud Sarthe a attribué des marchés pour les travaux du bâtiment destiné à accueillir les Restos du Cœur à Yvré le Polin, mais également pour les 3 ateliers à vocation économique sur le site Loir Eco Park

- Syndicat Mixte Val de Loir

Le Maire informe qu'un nouveau marché public est en cours pour le traitement des cartons.

Il explique que le Syndicat a décidé de mettre en place un contrôle de la qualité de la collecte en porte à porte.

Il indique qu'une étude est en cours pour une éventuelle remise de la redevance pour les entreprises ayant totalement cessé leur activité pendant le confinement dû à la crise sanitaire.

- Compte Épargne Temps

L'ouverture du compte épargne temps (CET) est de droit pour les agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale. Il est alimenté par les congés non pris, RTT et les jours de fractionnement non pris.

La collectivité peut délibérer pour autoriser l'épargne d'une partie des repos compensateurs (récupération d'heures supplémentaires).

Une délibération peut aussi être prise afin de fixer les modalités d'utilisation des droits épargnés :

- Soit les droits épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés
- Soit les droits épargnés peuvent aussi être monétisés ou utilisés pour alimenter le RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

Le conseil municipal décide de soumettre au comité technique du centre de gestion une délibération avant de la proposer au vote lors d'un prochain conseil municipal.

- Entretien de la plomberie pour tous les bâtiments communaux

Le Maire informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise « Gazonline » basée à Pontvallain, pour l'entretien (tuyauterie, évacuation, step...) annuel de la plomberie pour tous les bâtiments communaux.

- Challenge du jeune bénévole

Le Maire informe qu'un courrier a été reçu en mairie de la part de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif pour un appel aux candidats du monde associatif voulant participer au « Challenge du jeune bénévole ». Il explique que les participants doivent avoir moins de 35 ans, et doivent œuvrer dans une association depuis au moins 5 ans. Il propose aux conseillers municipaux d'en parler autour d'eux, pour savoir si un bénévole pourrait être intéressé pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Cédric Salenne

Le Maire,
Jean-Luc Lorient

